

Compte rendu de l'assemblée du 23 décembre 1914, 4 p.m.

Sont présents: MM. les échevins L. A. Lapointe (président), Ménard, Tureot, Giroux, Boyd, Mayrand.

Soumis un rapport de la Commission Spéciale au sujet de l'évaluation municipale, recommandant que la Charte de la Cité soit amendée de façon qu'un bâtiment en cours d'érection ne soit pas taxé la première année mais que, si la deuxième année, ce bâtiment n'est pas complété, les estimateurs puissent ajouter à la valeur du terrain la valeur dudit bâtiment, dans l'état dans lequel il se trouve.

Résolu: D'approuver ce rapport et de soumettre au Conseil un amendement dans ce sens.

Soumise une communication de l'Avocat en Chef de la Cité, au sujet de la demande de M. F. C. Laberge et autres, au sujet de l'ouverture de la rue Gilford.

Résolu: De ne pas intervenir dans cette affaire pour le présent.

Soumis un extrait des minutes du Conseil, référant à cette Commission une proposition de M. l'échevin Dubéau, au sujet de l'opportunité d'amender la Charte de façon que les plaintes portées par les contribuables devant le Bureau des Estimateurs pour évaluation, soient jugées non par les évaluateurs eux-mêmes, mais par un bureau spécial de révision.

Et un débat s'engageant,

L'étude de cette question est abandonnée.

Soumis un rapport de la Commission Spéciale au sujet de l'évaluation municipale, recommandant certains changements dans le mode actuel d'évaluation des propriétés foncières.

Résolu: De référer ce rapport au Contrôleur de la Cité, au Président du Bureau des Evaluateurs et à l'Avocat en Chef de la Cité, pour étudier la portée des changements suggérés et faire rapport à cette Commission.

Soumis un rapport du Surintendant du Département des Licences et Priviléges, au sujet de la suggestion faite par M. l'échevin Lavergne, à l'effet de taxer les théâtres et les salles de vues animées d'après le nombre de sièges qu'ils contiennent, au lieu d'une taxe fixe de \$500.

Sur proposition de M. l'échevin Ménard, il est

Résolu: De recommander au Conseil d'amender la Charte de façon à imposer une taxe n'excédant pas 85c par siège sur les salles de vues animées.

Ajournement.

JULES CREPEAU,
Secrétaire.

MUNICIPAL BULLETIN OF MONTREAL

Report of meeting held on the 23rd December 1914, 4 p.m.

Present: Ald. L. A. Lapointe, Chairman, Ménard, Turcot, Giroux, Boyd, Mayrand.

Submitted a report from the Special Committee re Municipal Assessment, recommending that the City Charter be amended so that a building in course of erection be not taxed for the first year, but that, if on the second year, said building is not completed, the assessors may add to the value of the land the value of said building as it stands.

Resolved: To concur in said report and to submit to Council an amendment in that sense.

Submitted a communication from the Chief City Attorney, anent the petition from Mr. F. C. Laberge and others in connection with the opening of Gilford street.

Resolved: Not to interfere now in said matter.

Submitted an extract from the minutes of a meeting of Council, referring to this Committee a motion from Ald. Dubéau anent the advisability of amending the Charter, so that the complaints made by the ratepayers before the Board of Assessors on account of valuation, be not judged by the Assessors themselves, but by a Special Board of Review.

And a debate arising,

Consideration of said matter was deferred.

Submitted a report from the Special Committee re Municipal Assessment, recommending that certain changes be adopted in the present mode of assessing real estate.

Resolved: That said report be referred to the City Comptroller, to the Chairman of the Board of Assessors and to the Chief City Attorney, to consider the extent of the changes suggested, and report thereon to this Committee.

Submitted a report from the Superintendent of the License and Privilege Department, anent the suggestion made by Ald. Lavergne for the taxation of theatres and moving picture halls, according to the number of seats they contain, instead of a fixed tax of \$500.

On motion of Ald. Ménard, it was

Resolved: That a report be made to Council, recommending that the Charter be amended in such a way as to impose a tax not exceeding 85 cents per seat on the moving picture halls.

Adjourned.

JULES CREPEAU,
Secretary.

* * *